
5ème RALLYE RÉGIONAL VHC DU PAYS SAINT-AFFRICAIN

Les 22 et 23 Août 2026



RÈGLEMENT PARTICULIER



RÈGLEMENT PARTICULIER

5^{ème} Rallye Régional VHC du Pays SAINT-AFFRICAIN

Les 22 et 23 Août 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA 2026.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 6 Juillet 2026	8H00	Parution du règlement et ouverture des engagements.
Lundi 10 Août 2026	minuit	Clôture des engagements.
Lundi 17 Août 2026	21H00	Publication de la liste des engagés. Tableau d'affichage numérique
Samedi 15 Août 2026	9H00 - 13H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Café LE FOIRAIL 65, Boulevard de Verdun 12400 ST-AFFRIQUE Reconnaissance – JOUR 1
Vendredi 21 Août 2026	A partir de 15H00	Ouverture du Parc d'assistance (Le bourg, VERSOLS 12400)
Samedi 22 Août 2026	9H00 - 12H00 14H00 - 17H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Café LE FOIRAIL 65, Boulevard de Verdun 12400 ST-AFFRIQUE Reconnaissance – JOUR 2
	14H30 - 19H15	Vérifications administratives à la Salle des Fêtes de Roquefort Avenue de Lauras - 12250 Roquefort sur Soulzon
	14H45 - 19H30	Vérifications techniques Parking de la Salle des Fêtes de Roquefort Avenue de Lauras - 12250 Roquefort sur Soulzon
	15H00 - 20H15	Mise en place du parc de départ Jardin public - 1200 Saint-Affrique
	18H00	Briefing de la direction de course et des véhicules encadrements PC Course espace Richard Saint, Bd Aristide Briand - St-Affrique

18H30	1 ^{ère} réunion du collège des C.S Espace Richard Saint, Bd Aristide Briand – 12400 Saint-Affrique
21H00	Publication des équipages admis au départ Ordres de départ de la 1 ^{ère} étape <i>Tableau d'affichage numérique</i>

Dimanche 23 Août 2026

8H30	Départ 1 ^{ère} étape du 1 ^{er} concurrent VHRS Jardin public - Saint-Affrique
9H00	Départ 1 ^{ère} étape du 1 ^{er} concurrent VHC Jardin public - Saint-Affrique
9H30	Départ 1 ^{ère} étape du 1 ^{er} concurrent Moderne Jardin public - Saint-Affrique
14H33	Arrivée finale Jardin public - Saint-Affrique
15H16	Remise des prix sur le podium d'arrivée Jardin public - Saint-Affrique
16H00	Vérification finale Garage SILIGOM Av. J. Bourgoignon - Saint-Affrique. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Affichage du classement final provisoire 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.
Entrée parc fermé. Tableau d'affichage numérique. 30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL

Tableau d'affichage numérique : <https://asa-sud-aveyron.fr> onglet « Tableau d'affichage »

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sporty). À cette fin, chaque concurrent doit désigner UN représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique).

Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, si nécessaire, devra être retournée par ce contact à l'adresse électronique suivante : saintaff.racingteam@gmail.com

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site :

<https://asa-sud-aveyron.fr>

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront

disponibles dans l'application **Sportity** (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RRPSA2026**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Sud-Aveyron organise le 5^{ème} Rallye Régional du Pays Saint-Affricain VHC en qualité d'organisateur administratif.

Comité d'Organisation administratif :

Président : JAMMES Yannick, Secrétaire général : DEJEAN Olivier,

Trésorier : CAUMES Joël

Le présent règlement a été enregistré à la :

Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées le :

A la FFSA sous le permis d'organiser en date du :



7 rue André Citroën
31130 BALMA

Tél : 05 61 58 23 59

contact@sportauto-occitaniepyrenees.fr

Visa Ligue

R30 du 29.06/26

Visa FFSA

S22 du 29.06/26

Comité d'Organisation Technique :

SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM.

Président : Cyril MARC, Vice-Présidents, Yannick JAMMES, Yves PERIE

Trésoriers : Thierry CAMBON et Jérôme NICOULEAU

Secrétaire : Julie NICOULEAU

Membres : Françoise PERIE, Sylvie GALTIER, Nadine CAUMES, Laurent GALTIER, Joël CAUMES,

Grégory NICOULEAU, Muriel BOYER, Norris CAUMES

Membres d'honneur : Roland DECEMBRE

Téléphone Président : 06 80 45 48 08- E-mail : saintaff.racingteam@gmail.com

PC Course : Salle Michel RIVALS, Espace Richard Saint – Bd Aristide Briand – 12400 Saint-Affrique.

Du Samedi 22 Août 2026 à partir de 8h et jusqu'à la fin de l'épreuve.

Organisateur Technique

Nom : Cyril MARC

Adresse : 13, rue des Jonquilles Lot. Estindillac -12400 VABRES L'ABBAYE.

Tél. : 06 80 45 48 08 – E-mail : saintaff.racingteam@gmail.com

Secrétariat du Rallye

Secrétaire : Julie NICOULEAU : 07.61.11.52.27

Jusqu'au jeudi 20 août 2026 inclus, le secrétariat du rallye sera à l'adresse suivante :

Mme Julie NICOULEAU

Local du SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM 12 rue Jean Moulin 12400 Saint-Affrique

Secrétariat du rallye pendant l'épreuve du vendredi 21 août au dimanche 23 août 2026 :

Mme Julie NICOULEAU

PC Course - Salle Michel RIVALS, Espace Richard Saint - Bd Aristide Briand 12400 Saint-Affrique

Président : Cyril MARC : 06 80 45 48 08, Vice-Présidents : Yannick JAMMES : 06 11 13 66 82, Yves PERIE 06 29 63 12 99

Responsable Officiels : Françoise PÉRIÉ : 06 24 99 20 77

Responsable Commissaires : Muriel BOYER : 06 78 27 46 01

Responsable Assistance : Benoît SERRES : 06 32 60 01 45

disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RRPSA2026**

1.1P. OFFICIELS

Conseiller RTS Ligue Occitanie Pyrénées : Yves ESCLOUPÉ (76046/09.03)

Président du Collège : Max DECARPENTRIE (3433/08.09)

Membres du Collège (C.S) : Michel VERGNES (1740/09.01) - Marcel CABROL (14590/09.15)

Secrétaire du Collège : Julie NICOULEAU (Stagiaire sportif) (335007/09.06)

Directeur de Course : Patrick BOUTEILLER (128253/08.04)

Directeur de Course Adjoint ES 1-3 : Audrey HERRERO (191264)

Directeur de Course Adjoint ES 2-4 : Guillaume FAYET (162390/09.04)

Directeur de Course délégué ES 1-3 : Marie OTTAVI (147131)

Directeur de Course délégué ES 2-4 : Jacques ETIENNE (17167/0905)

Directeur de Course délégué véhicule tricolore : Jean-Luc DEVRIESE (37766/08.15)

Commissaire délégué véhicule autorité : JAMMES Yannick (186033-09.06)

Commissaire Sportif délégué au parc fermé : Thierry GRAUBY (163786/08.12)

Commissaire Sportif délégué au parc d'assistance : Yacine MECHOUK (220965/09.01)

Délégué au véhicule balai : GIRMA Olivier (349111/09-06)

Commissaire Sportif départ ES 1-3 : Jean-Marie LIGNON (307439 /09.09)

Commissaire Sportif départ ES 2-4 : Gérard FOURNIER (131394/09.09)

Médecin Chef : Dr. ROMIEU (ADAMU 30)

Sécurité Médicale : Jacques BOISSIER (ASSM 30)

Commissaire Technique responsable : Jean-Michel OTTAVI (1534/08.10)

Commissaires Techniques : Yves PERIE (54790/09.09) - Jean-Claude MARTY (32003/21.02)

Jean-Pierre ROLLAND (2694/08.05) – Joël ROQUE (3713/07.10)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

J. JONQUIÈRES : (9856/09.05)



V. CARBOU : (119788/08.06)



J.L. PIN (09.06)
(180603)



Classements et temps : Nicole BONNET (7422/09.01)

Responsable des Commissaires : Muriel BOYER (396143/09.06)

Responsable des Bénévoles : Laurent GALTIER (Lic. 387649/09-06)

Responsable coordination générale sur le terrain : Cyril MARC

Responsable RTS : Cyril MARC (262125)

Responsable liaison radio : Marcel CABROL (14590 – 09/10)

Juge de faits : Francis VERGNES (57541/09.09)

Chargée des relations presse : Johan DUBEE (309562/09.06)

ES 1-3 : ST-FELIX – CENOMES : 12 postes de commissaires

ES 2-4 : GISSAC – VERSOLS : 7 postes de commissaires

1 Extincteur par poste de commissaires - 1 Commissaires minimums par poste

1 Ambulance au départ de chaque ES – Centre de secours à proximité du PC.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 5^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain compte pour :

Le Challenge ASA Sud-Aveyron 2026

Le Challenge des commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées 2026.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront à la **salle des fêtes de Roquefort sur Souzou**, il n'y aura pas d'heure de convocation, chaque équipage devra se présenter dans le temps imparti.

Un itinéraire sera mis dans le road-book pour rejoindre le parc fermé de Saint-Affrique. Chaque concurrent sera libre de rejoindre soit par la route, soit sur la remorque avec un temps imparti de 30 minutes.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et règles spécifiques des rallyes VHC 2026

ARTICLE 3P. CONCURENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain doit adresser la demande d'engagement dûment complétée **exclusivement** sur le site FFSA :

***Avant le Lundi 10 Août 2026 minuit**, en cliquant sur le lien suivant, pour envoyer son engagement en version numérique :

<https://engagement.ffsa.org>

. Une confirmation d'engagement sera envoyée par mail.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, les trois rallyes confondus.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 70 au jour de la clôture des engagements.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**
- **Une remise de 20 € est consentie aux équipages licenciés à ASA Sud-Aveyron.**

3.1.12P. Le règlement de l'engagement par virement (Justificatif d'exécution obligatoire).

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Pour les virements :

Titulaire : SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM
Banque : CAISSE D'ÉPARGNE MIDI PYRENEES
IBAN : FR76 1313 5000 8008 0020 7248 989
BIC : CEPAFRPP313

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur. Le justificatif d'exécution devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné
Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et règles spécifiques des rallyes VHC 2026

3.3P. ORDRE DES DÉPARTS

Conforme aux règles spécifiques du rallye VHC 2026 et au règlement standard des rallyes **FFSA 2026**

Le Rallye VHC prendra le départ **avant** le Rallye moderne pendant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

L'assistance sera autorisée dans un seul parc situé à VERSOLS (Le bourg, VERSOLS 12400), exclusivement aux véhicules munis du stick **Assistance** collé côté droit du pare-brise.

Les équipes d'assistance doivent prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'elles quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

ATTENTION Aucune remorque ne sera acceptée dans le parc d'assistance, toutes les remorques doivent stationner dans le parc prévu à cet effet situé à VERSOLS (Le bourg, 12400 VERSOLS)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire est : *Profil +* (plaque immatriculation).

Publicités rachetables : GT21 et *GUIPAL TP* (Au dessus du pare-brise).

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm X 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article

5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

6.1P. DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain représente un parcours de 125,700 km.

Il est composé de : 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES. 1/3 St-Félix - Cénomes : 12,250 Km. - ES. 2/4 Gissac - Versols : 7,750 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 15 Août 2026 de 9h à 13h, et le Samedi 22 Août 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le road-book sera disponible au :

Café « Le FOIRAIL » 65, Boulevard de VERDUN - 12400 SAINT-AFFRIQUE.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble JAUNE - Chef de poste : Chasuble ORANGE

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques Rallyes VHC 2026.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages présents à l'arrivée seront récompensés par deux trophées.

La remise des prix se déroulera : Dimanche 23 Août 2026 sur le PODIUM à la fin de l'épreuve.

9ème Rallye Régional du Pays Saint-Affricain

ITINÉRAIRE ET CONTRÔLES

Timing VHC

Lever du soleil 6H54

Étape 1 Dimanche 23/08/2026		Dist. cumulées	Dist. ES	Dist. Liaison	Temps	Horaires
1ère voit						
CH 0	Sortie Parc Fermé Saint-Affrique	0,000		0,000		9h00
CH 0A	Entrée Parc Assistance Versols	11,200		11,200	17 min	9h17
Service A (Versols)					20 min	
ZR 1	REFUEL					
	Distance jusqu'au prochain refuel		20	42,7		
CH 0B	Sortie Parc Assistance (Versols)	11,200				9h37
CH 1	CH départ ES 1	15,950		4,750	10 min	9h47
ES 1	Départ ES 1 - St-Félix / Cénomes	16,000		0,050	3 min	9h50
	Arrivée ES 1	28,250	12,250			
	Point STOP 1	28,600		0,350		
CH 2	CH Départ ES 2	42,300		13,700	35min	10h25
ES 2	Départ ES 2 - Gissac / Versols	42,650		0,350	3 min	10h28
	Arrivée ES 2	50,400	7,750			
	Point STOP 2	50,700		0,300		
CH 2A	Entrée Parc Regroupement Saint-Affrique	62,700		12,000	30 min	10h58
Total Première Section		62,700			Total ES : 20,000	
Parc de regroupement : Jardin Public Saint-Affrique					1h02min	
CH 2B	Sortie Parc Regroupement Saint-Affrique	62,700				12h00
CH 2C	Entrée Parc Assistance (Versols)	73,900		11,200	17 min	12h17
Service B (Versols)					50 min	
ZR 2	REFUEL					
	Distance jusqu'au prochain refuel		20	31,8		
CH 2D	Sortie Parc Assistance (Versols)	73,900				13h07
CH 3	CH départ ES 3	78,650		4,750	10 min	13h17
ES 3	Départ ES 1 - St-Félix / Cénomes	78,700		0,050	3 min	13h20
	Arrivée ES 3	90,950	12,250			
	Point STOP 3	91,300		0,350		
CH 4	CH Départ ES 4	105,000		13,700	35 min	13h55
ES 4	Départ ES 2 - Gissac / Versols	105,350		0,350	3 min	13h58
	Arrivée ES 4	113,100	7,750			
	Point STOP 4	113,400		0,300		
CH 4A	Entrée Parc Fermé Saint-Affrique	125,700		12,300	35 min	14h33
Total Deuxième Section		63,000			Total ES : 20,000	
Total Etape		125,700			ES : 40,000km 31,8%	

Coucher du soleil 20H52

TOTAL DU RALLYE	125,700
Dont TOTAL ES	40,000

5^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain

Les 22 et 23 Août 2026

Fiche de reconnaissances

(A joindre obligatoirement avec le bulletin d'engagement)

(Cochez votre session de reconnaissances)

Session 1 : Samedi 15 Août 2026 : 9h à 13h.

Session 2 : Samedi 22 Août 2026 : 9h à 12h et de 14h à 17h.

Nom et prénom du Pilote :

N° Licence :

Code ASA :

Nom et prénom du Copilote :

N° Licence :

Code ASA :

Véhicule utilisé :

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :

Véhicule utilisé :

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :



5^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain



FICHE VÉHICULE ASSISTANCE

Dans le cadre de l'organisation du parc d'assistance de VERSOLS et afin de définir votre emplacement, nous vous demandons de joindre avec votre engagement cette fiche de renseignements dûment complétée.

Horaire d'ouverture du parc (placement des assistances par l'organisation) à **partir du vendredi 21 août 2026 à 15h.**
ATTENTION Veuillez bien remplir et renvoyer ce document car un emplacement sera attribué à chaque concurrents.
Un plan sera publié sur sportity la semaine avant l'épreuve.

Un **seul véhicule** d'assistance et **une tente**, par voiture engagée est autorisé dans chaque parc d'assistance pendant toute la durée du rallye. Ce véhicule sera identifié par **le sticker d'identification** collé sur le pare-brise du véhicule, et vérifié à chaque entrée de parc. Dans chaque assistance 1 extincteur type ABC d'une capacité minimale de 5kg en cours de validité, et disposer d'une bâche étanche aux hydrocarbures (3x5m minimum) sous chaque voiture de course. De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

La surface occupée dans un parc sera limitée avec comme valeur minimum **60 m²**

Toute surface supplémentaire sera facturée **10€ TTC** le m², la demande devra accompagner la feuille d'engagement accompagnée du chèque correspondant.

Nom et prénom du concurrent : N° portable impératif :

Nom et prénom des équipages avec qui vous aimeriez être placé

Si vous désirez être placé avec les équipages ci-dessus, merci de confirmer par mail ou par téléphone à :

B. SERRES : 06 32 60 01 45 (Resp. adjoint) : Tél. : 06 03 03 94 49 - Mail : compta.asasudaveyron@gmail.com

VÉHICULE D'ASSISTANCE UTILISÉ

Type de véhicule d'assistance : (cochez le véhicule)

Fourgon :

19 T :

Semi-remorque :

Nombre de véhicule :

Longueur et largeur du véhicule (y compris tente, auvent, bâche, structure légère ...)

Schémas de disposition de la structure avec les dimensions en m.

FICHE À JOINDRE AU BULLETIN D'ENGAGEMENT